

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE****SEANCE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018****Délibération n°DL2018_143 : Plan de déplacements urbains (PDU) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Arrêt du projet**

Date de la convocation : 21/09/2018

Date de publication : 16 OCT. 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit du mois de septembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, François BALAZUN, Franck BARBEY, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Andrée-Claire LIEGE, Florence LUDWIG-SIMON, Jean-Marc MACARIO, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Jacques POUPLOT, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, André ROATTA, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET.

ETAIT REPRESENTE : Joël PASQUELIN par Jean-Marc MACARIO (suppléant).

ONT DONNE POUVOIR : Pierre ASCHIERI à Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie BELVEDERE à Claude MASCARELLI, Dominique BOURRET à Gilles RONDONI, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Gilles PEROLE à Roland RAIBAUDI, Gilbert PIBOU à Florence LUDWIG-SIMON, Anne-Marie PROST-TOURNIER à Robert MARCHIVE.

ETAIENT ABSENTS : Mireille BANCEL, Pierre BORNET, Christophe CHALIER, Marc COMBE, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc GARNIER, Jean-Marie GUENOT, Myriam LAZREUG, Pascal PELLEGRINO, Patricia ROBIN, Philippe WESTRELIN, Jean-Claude ZEJMA.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL et Jacques-Edouard DELOBETTE après l'approbation du procès-verbal, Michèle OLIVIER après la délibération n°135.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : José COTTON après la délibération n°143 et a donné pouvoir à François BALAZUN, Claude CEPPI après la délibération n°144.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 28 SEPTEMBRE 2018	N°DL2018_143
RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELHOMEZ	
DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS	
Plan de déplacements urbains (PDU) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Arrêt du projet	
<u>SYNTHESE</u>	
Il est proposé d'arrêter le Plan de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse suite à l'évolution du Périmètre des Transports Urbains au 1^{er} janvier 2014.	

Monsieur Gérard DELHOMEZ expose au conseil de communauté :

Vu la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 ;

Vu la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 ;

Vu la Loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 ;

Vu la Loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 ;

Vu le nouveau code des transports, ordonnance 2010-1307 du 28 octobre 2010 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Syndicat Mixte des Transports Sillages arrêté le 17 décembre 2009 ;

Vu la délibération du 22 mai 2015 relative à la mise en révision du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;

Vu la délibération du 3 juin 2016 relative à l'approbation du bilan du Plan de Déplacements Urbains de l'ancien syndicat mixte des transports Sillage ;

Vu la délibération du 28 Septembre 2018 tirant le bilan de la concertation publique du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Considérant que, le diagnostic a permis de définir les enjeux et les objectifs pour notre territoire selon les 11 thématiques réglementaires le PDU (extrait de l'article L1214-2 du code des transports) :

- Diminution du trafic automobile,
- Développement des moyens alternatifs à l'automobile : Transports en commun, marche à pieds et vélos,
- Amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération : hiérarchisation, répartition de son affectation entre les différents modes de transport (partage de la voirie) et des mesures d'information sur la circulation,
- Organisation du stationnement sur voirie et dans les parcs de stationnement : réglementation, tarification, P+R, Aire de covoiturage, Autopartage,
- Organisation du transport et de la livraison des marchandises : maintenir les activités commerciales et artisanales,
- Développement du management de la mobilité : Plans de Déplacements Etablissements (PDE, PDIE, PDA...),
- Déploiement de bornes de recharge pour favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements,
- Amélioration de la sécurité de tous les déplacements,
- Renforcement de la cohésion sociale et urbaine : accès aux réseaux de transports publics pour les PMR,
- L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part.

Considérant qu'il a été organisé 7 réunions de concertations publiques (Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, Le Tignet, Saint-Vallier-de-Thiey et Saint-Auban) en septembre et octobre 2017 afin de présenter et partager le diagnostic ainsi que les enjeux et grandes actions en matière de mobilité durable pour le territoire.

Considérant que, deux réunions de travail, la première en date du 15 mars 2018 (en présence des techniciens de la CAPG) et la seconde en date du 24 avril 2018 (en présence des élus de la CAPG et des partenaires publics associés) ont permis d'enrichir le plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains.

Considérant qu'une concertation plus large par l'intermédiaire du site internet de l'Agglomération du Pays de Grasse a été mise en œuvre. Le public a pu prendre connaissance du diagnostic, des enjeux et des grandes pistes d'actions sous forme de PowerPoint, pour apporter contributions et remarques par l'intermédiaire d'un lien sur l'onglet « PDU ».

Considérant que par délibération en date du 28 Septembre 2018 il a été tiré le bilan de la concertation du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Considérant que, sur la base des axes retenus, un projet PDU a été élaboré. Il comporte un programme de 50 actions opérationnelles à mettre en œuvre dans les 10 années à venir. Ces actions se déclinent en 4 grands axes, eux-mêmes composés d'items :

- Axe 1 : Structurer les déplacements autour d'axes forts

- Item 1 : Compléter le réseau routier pour délester les points durs
- Item 2 : Créer une armature à haut niveau de service pour le réseau de transports publics
- Item 3 : Organiser le stationnement en rabattement sur les axes forts

- Axe 2 : Articuler un système de déplacement global autour de l'armature de transport collectif
 - o Item 1 : Développer une offre de transport en rabattement sur le réseau armature
 - o Item 2 : Faciliter l'intermodalité et la multimodalité
 - o Item 3 : Gérer de façon raisonnée les besoins en mobilité

- Axe 3 : Améliorer la qualité des espaces publics pour favoriser les modes actifs
 - o Item 1 : Développer la marche à pied par l'aménagement de l'espace public
 - o Item 2 : Encourager et faciliter l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens
 - o Item 3 : Agir sur le stationnement pour optimiser l'usage de l'espace public dans le centre

- Axe 4 : Organiser la chaîne logistique dans une stratégie de développement économique et de préservation de la qualité urbaine et de vie
 - o Item 1 : Organiser la livraison dans les centres-villes tout en délestant du trafic poids-lourds
 - o Item 2 : Organiser la circulation et le stationnement des poids-lourds

Conformément à la réglementation, le projet de PDU comporte deux annexes :

- Le rapport environnemental : il mesure les impacts environnementaux des axes retenus et des actions qui en découlent selon plusieurs aspects (qualité de l'air, ambiance acoustique, consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre, consommation d'espace, milieu physique, risques naturels et technologiques, biodiversité et milieux naturels, paysage et patrimoine) ;
- Le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée regroupant les mesures d'aménagement et d'exploitation mises en œuvre par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse afin d'améliorer l'accessibilité des transports urbains. Ce Schéma a été approuvé par Délibération N°DL2016-077 du conseil communautaire du 3 juin 2016.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'arrêter le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse tel qu'annexé et comprenant le projet du PDU, le rapport environnemental et le résumé non technique du PDU.

Le dossier sera soumis pour avis aux communes de l'agglomération, à la Région Sud, au Département des Alpes-Maritimes et à l'Etat ainsi qu'aux autres personnes publiques associées.

Le projet de PDU, auquel seront annexés les avis des personnes publiques associées, fera ensuite l'objet d'une enquête publique avant d'être présenté au conseil communautaire en vue de son approbation.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Contre : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD et Magali CONESA ; Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL et Stéphane CASSARINI.

- **D'ARRÊTER** le projet de plan de déplacements urbains annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE QUE** le projet de PDU sera soumis pour avis aux personnes publiques associées ;
- **DE DIRE QUE** le projet de PDU fera l'objet d'une enquête publique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.


Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20180928-DL2018_143-DE
Regu le 16/10/2018